

OFFICES : RUE NAIN

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 2 fr.; Six mois, 3 fr.; Un an, 4 fr. LE NORD DE LA RANGE : Trois mois, 1 fr. Six mois, 2 fr. Un an, 3 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES : 20 centimes la ligne RÉCLAMES : 25 centimes — On traite à forfait.

# JOURNAL DE ROUBAIX

## MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

DIRECTEUR-GERANT : A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : A ROUBAIX, chez le bureau du journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A Paris, chez M. H. Havas, Laffitte-Bullier, 4, place de la Bourse; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains : Roubaix à Lille, 5 17, 7 21, 8 21, 9 53, 11 26, m., 12 26, 1 56, 3 42, 5 11, 6 13, 7 38, 9 36, 11 41, s. — Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 18, 8 48, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 38, 4 48, 5 48, 8 13, 10 22, 11 15, s. — Lille à Roubaix, 5 20, 7 00, 8 30, 9 55, 11 05, 12 57, 2 20, 4 30, 5 30, 7 55, 10 05, 11 45. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 10, 7 12, 8 42, 9 46, 11 17, 12 17, 1 47, 3 33, 6 03, 7 28, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 7 00, 8 00, 9 36, 11 05, 12 05, 3 21, 4 50, 5 53, 7 10, 9 10.

### BOURSE DE PARIS

DU 3 MARS	
3 0/0.....	57 25
4 1/2.....	83 ..
Emprunt 1871.....	89 15
Emprunt 1872.....	91 15
DU 4 MARS	
3 0/0.....	57 30
4 1/2.....	82 75
Emprunt 1871.....	89 35
Emprunt 1872.....	91 40

### ROUBAIX, 4 MARS 1873

L'Assemblée nationale, dans sa séance de samedi dernier, a clos la discussion générale sur le projet de loi présenté par la commission des pouvoirs publics, autrement dite commission des Trente. L'impression qui domine est que cette discussion a abouti, en définitive, à un succès pour les conservateurs. La colère des représentants de la gauche, après les déclarations faites par M. Dufaure au nom du gouvernement, les efforts qu'ils tentent encore en ce moment même pour pousser M. Thiers à prendre lui-même la parole, à désavouer son ministre et à affirmer la politique du Message, montrent suffisamment qu'ils considèrent les paroles du garde des sceaux comme un désaveu de cette politique et un retour au pacte de Bordeaux.

C'est ainsi que le centre droit et bon nombre de députés de la droite qui ont l'intention de voter le projet, l'ont compris. M. Thiers le sait bien et, dans le discours qu'il doit prononcer aujourd'hui, il n'aura garde, très vraisemblablement, de céder aux sollicitations de la gauche et, pour lui être agréable, de s'aliéner la majorité de la Chambre. Il tient à ce que le projet soit voté, car il veut l'institution d'une seconde Chambre, et il sait fort bien qu'une manifestation de sa part dans le sens républicain tournerait contre lui la droite et le centre droit sans lui rallier l'extrême gauche qui, après le discours de M. Gambetta ne peut plus, sans tomber dans la ridicule, voter un projet de loi qu'elle a déclaré hautement puéril, dangereux et formellement contraire à tous ses principes.

Ainsi que nous l'avons annoncé, les députés du conseil général du Nord ont eu l'honneur d'assister, vendredi dernier, à la réception de M. le Président de la République, qui les a engagés à lui demander une audience particulière, qu'ils ont obtenue pour le lundi suivant, à l'effet de s'entretenir avec eux, plus à fond, de l'objet de leur démarche. L'accueil fait à nos députés par M. le Président de la République, qui a vu en eux les représentants d'un intérêt considérable, témoigne de sa parfaite connaissance des besoins et de la puissance industrielle de notre département. Pendant leur séjour à Paris et à Versailles, MM. Mailliet, Roussel-Defontaine et Seydoux, accompagnés de la députation du Nord, ont vu successivement MM. les ministres de l'intérieur, de la justice et des travaux publics, puis M. le directeur général des chemins de fer. Enfin, ils ont été entendus par le sec-

tion des travaux publics du conseil d'Etat. Partout l'accueil a été excellent, et la faveur avec laquelle ont été écoutées les explications de la députation du Nord prouve que, si des difficultés et des lenteurs, inhérentes à la procédure administrative et aux questions nombreuses que la concession, par les conseils généraux, des chemins de fer d'intérêt local, peuvent, jusqu'à un certain point, expliquer le retard apporté dans la déclaration d'utilité publique des lignes adjudgées par le conseil général du Nord, la circonspection dont cette Assemblée a fait preuve dans l'exercice de sa prérogative et la nécessité pour le département d'étendre son réseau de voies ferrées dans la mesure de ses besoins exceptionnels, sont partout hautement appréciées.

La mission qui vient de s'accomplir produira certainement ses fruits, et sans en attendre le résultat, nous croyons servir d'organe au sentiment général en exprimant à MM. les députés la reconnaissance qu'ils ont acquise auprès de l'opinion publique par le dévouement et le zèle dont ils ont fait preuve dans l'accomplissement de leur mandat, ainsi qu'à la députation du Nord qui les a appuyés de sa présence et qui, au besoin, saurait donner à son intervention un caractère plus direct et plus actif.

Avant de quitter Versailles, les députés ont déposé, entre les mains de M. le Président de la République et des ministres, la note dont la teneur suit :

Monsieur le président de la République, Messieurs les ministres,

S'il est vrai que le premier élément de vie pour l'industrie privée réside dans la facilité, la rapidité et l'économie des voies de communication; cette vérité est surtout applicable au département du Nord, où la question des transports exerce une influence si capitale sur la prospérité et le développement de ses industries manufacturières et agricoles. Aussi ne pourra-t-on s'étonner de l'importance que le conseil général de ce département attache à la construction des lignes qu'il a concédées, et dont il a chargé une délégation spéciale, choisie dans son sein, de venir réclamer du Gouvernement la déclaration d'utilité publique.

Qu'il nous soit permis, Monsieur le ministre, de placer sous vos yeux le tableau chronologique de ces concessions, et de le faire suivre des raisons sur lesquelles se fonde l'espoir du conseil général d'obtenir, sans de plus longs ajournements, la sanction définitive de ses décisions.

Le conseil général du Nord a fait, pour la première fois, usage de la loi du 12 juillet 1865, dans sa session de 1869. Il plaça à cette époque, parmi les chemins de fer d'intérêt local, les lignes suivantes :

- 1<sup>o</sup> Epchy à Cambrai, Cambrai à Douai, Valenciennes au Cateau, Artrès à Denain, Armentières à Douai, Douai à Orchies ou Templeuve, Saint-Amand à Blanc-Misseron, Saint-Amand à Tournai,

Demandant, si l'Etat revendiquait ces deux dernières lignes, que la concession en soit octroyée, comme d'intérêt général, à la Compagnie de Lille à Valenciennes.

Dans cette même session, il invita le conseiller d'Etat, chargé de l'administration du département du Nord, à donner toute publicité à cette délibération, à recevoir les

soumissions qui seraient faites jusqu'au 15 novembre suivant, et à solliciter du Gouvernement l'autorisation pour le conseil général de se réunir à l'expiration de ce délai, à l'effet de statuer sur les soumissions qui seraient déposées.

Par décision en date du 18 janvier 1870, l'Etat revendiqua, comme d'intérêt général, la ligne de Cambrai à Douai, plus tard concédée à la Compagnie du Nord; et par décret du 26 octobre 1871, concession fut faite à la Compagnie de Lille à Valenciennes, conformément au vœu exprimé par le conseil général des lignes de Saint-Amand à Tournai et Saint-Amand à Blanc-Misseron.

Les événements qui surgirent en 1870, empêchèrent toute réunion des conseils généraux jusqu'en 1871, époque à laquelle le conseil général du Nord, par délibération en date du 14 novembre, accorda les concessions suivantes :

- 1<sup>o</sup> A la Compagnie de Lille à Valenciennes ;
- 2<sup>o</sup> Don à Hazebrouk, Don à un point à déterminer entre Orchies et Templeuve ;
- 3<sup>o</sup> Don à Armentières et au-delà, vers Lens et Hénin-Liétard.

- 4<sup>o</sup> Raisons ou Valenciennes au Cateau, Artrès à Denain, Denain à Saint-Amand, Louches à la ligne d'Artrès à Denain ;
- 5<sup>o</sup> A la compagnie de Picardie Flandre ;
- 6<sup>o</sup> Epchy à Cambrai, Cambrai à Douai,

- 7<sup>o</sup> Solidaire aux compagnies de Picardie-Flandre et Lille à Valenciennes, Douai à Orchies ;
- 8<sup>o</sup> A MM. de Carpentier et Compagnie ;
- 9<sup>o</sup> Valenciennes à Maubeuge par Bavi ;
- 10<sup>o</sup> Au syndicat représenté par M. Kulmann ;
- 11<sup>o</sup> Haubourdin à Saint-André ;

Parmi les conditions du cahier des charges adoptées par le conseil général et accepté par les concessionnaires, il convient de mentionner ici l'article 10 ainsi conçu :

« Les lignes concédées formeront un tout indivisible. »

« Les lignes exécutées resteront la garantie des parties restant à faire. » Dans la session d'avril 1872, la compagnie du Nord Central, avec la signature solidaire de Lille à Valenciennes, reçut la concession de la ligne de Cateau à Saint-Erme, pour la portion comprise dans le département du Nord.

La ligne de Maubeuge à Solre-le-Château ainsi que l'embranchement sur Saint-Waast la haut furent concédées à la compagnie de Carpentier.

La compagnie de Picardie-Flandre demanda et obtint l'embranchement d'Aubigny-aux-Bac à Somain, avec raccourcement sur Abscon.

Enfin, dans la session d'août septembre 1872, M. Dathis fut déclaré concessionnaire de la ligne d'Armentières à Roubaix et Tourcoing.

La compagnie de Carpentier obtint les embranchements de Solre-sur-Sars, comme moyen de rectification de la ligne de Solre à Maubeuge, et de Solre à Beaumont, pour la portion comprise sur le territoire français.

Les compagnies du Nord central et de Carpentier reçurent solidairement la concession de la ligne de Maubeuge à la limite du département par Avesnes et Etroingt, à la condition que, si cette ligne empruntait une partie de celle de Valenciennes à Maubeuge, elle deviendrait commune aux deux compagnies.

Toutes ces concessions faites sous les clauses et conditions de la convention approuvée par le conseil général pour la Compagnie de Lille à Valenciennes présentent dans leur

ensemble une longueur très-approximative de 315 kilomètres qui, jointe à celle des diverses lignes concédées par l'Etat, constituerait, après achèvement complet, un réseau total dans le Nord de 1,130 kilomètres en nombre rond; soit environ 19 kil. 600 par myriamètre carré, et 8 kil. par 10,000 habitants. La moyenne pour la France entière était, à la fin de 1869, de 4 kil. 470 par myriamètre carré, et de 6 kilomètres 318 par 10,000 habitants. En se plaçant dans l'hypothèse de l'exécution entière de toutes les lignes concédées dans le Nord et du statu quo, absolu dans tous les autres départements, on se trouverait en face de la relation qui précède, c'est-à-dire que le réseau du Nord serait dans les rapports de 4,37 à 1 comme surface, et de 1,26 à 1 comme population, par rapport au réseau général de la France. Cette proportion, vraie seulement, dans le cas impossible de l'interdit jeté sur toutes concessions faites ou à faire dans les autres départements, serait-elle aussi exagérée qu'elle peut le paraître au premier coup-d'œil ?

### Nouvelles du jour

La société des libre-échangistes, dans sa réunion d'hier, a examiné les traités de commerce avec l'Angleterre et la Belgique. Elle a reconnu que ces traités étaient un retour aux doctrines de la liberté commerciale, et elle a été d'avis qu'il y avait lieu d'examiner si les tarifs présentés sont exactement ceux qui résultent des votes de l'Assemblée et d'en obtenir la rectification s'il y a lieu. Il y aurait lieu, en outre, d'exiger l'application absolue de l'art. 7 de la loi du 26 juillet qui réserve la perception des droits sur les matières premières tant que des droits compensateurs n'auront pas été obtenus sur les tarifs conventionnels qui résultent de nos traités avec diverses nations.

L'Assemblée Nationale eût savoir que, dans le conseil des ministres de samedi, 5 voix contre 4 se seraient prononcées contre M. Thiers.

L'Assemblée Nationale annonce que les généraux Chanzy et Bourbaki ont été mandés à Versailles.

D'un rapport adressé au ministre de la guerre, dit un journal du matin, il résulte que les arsenaux auraient déjà remplacé les pertes résultant de la dernière guerre.

On annonce la mort de M. Ladier, ancien député de la Seine-Inférieure, au Corps Législatif.

### LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 3 mars 1873.

Grande agitation, aujourd'hui, à Versailles. A l'exception des membres du centre droit et des officieux, tous les autres partis se montrent fort peu satisfaits du silence gardé par M. Thiers dans la journée du 1<sup>er</sup> mars. Lui-même est loin d'être content et rassuré. L'équivoque ne peut durer plus longtemps, voilà ce que tout le monde se disait, ce matin, en arrivant à Versailles.

On pense, à cause des nombreux amendements déposés et de ceux qui se produiront encore, que la discussion pourrait bien se prolonger pendant trois ou quatre jours et susciter des incidents inattendus. L'amendement de M. de

Ventavon, en faveur du statu quo, semble gagner du terrain.

En attendant les résultats de cette importante discussion, ne perdons pas de vue les affaires d'Espagne, où l'insurrection carliste prend, chaque jour, de plus grandes proportions. Voici les nouvelles qui nous arrivent de la frontière, à la date du 2 mars :

Les armées de Charles VIII, destinées à sauver la patrie de Charles-Quint des horreurs d'un 93 ou d'un 71 Espagnol, se développent à vue d'œil et avancent, d'une part, de la Catalogne vers l'Aragon, d'autre part, de la Navarre et des provinces Basques vers la Castille. Nous ne parlons ici que de celles qui ont été organisées dans les huit provinces du Nord, car le soulèvement carliste est aujourd'hui général, depuis Cadix jusqu'à Irun. Les limites de cette correspondance ne nous permettent pas de donner les noms des chefs qui dirigent ce mouvement à l'armée de la Catalogne sous les ordres de son illustre commandant général l'Infant don Alphonse de Bourbon. — Nous avons déjà dit qu'il s'était concerté avec les généraux carlistes de quatre provinces de la Catalogne pour imprimer un essai rapide à leurs opérations militaires. Un de ses premiers soins a été de faire bloquer les villes qui refusent les contributions à l'armée carliste. Tous les journaux catalans publient la circulaire ad hoc de l'intendant don Francisco Sale, datée de San Boy de Leusanes le 20 février dernier. Or, on ne saurait bloquer des villes importantes, si l'on ne dominait pas complètement ce pays. — S. A. R. Don Alphonse et sa courageuse femme étaient le 21, avec tout l'Etat-major et les divisions Savalls, à San Quirso, à trois lieues de Figueras, dans la province de Gerone. — Savalls est le premier héros carliste de notre époque et l'Infant récompensera son dévouement en partageant avec lui ses premiers succès.

Rien ne saurait donner une idée de l'enthousiasme des populations qui ont eu l'honneur de saluer L. A. A. Leur première visite est à l'Eglise, où elles sont reçues par le clergé; là elles demandent la bénédiction du ciel, non-seulement pour leur malheureux pays, mais encore pour Sa Sainteté, si cruellement éprouvée. — Les municipalités viennent au devant de L. A. A., musique en tête. A San-Quirso, plus de 8000 personnes de Vich, Roda, Centellas etc., sont venus offrir leurs hommages à l'Infant don Alphonse et à l'infante dona Maria de la Niéva. Le mari à 23 ans, la femme 49; leur costume de campagne se compose : celui de don Alphonse d'un dolman avec fourrures sans insignes, pantalon foncé collant et bottes à l'écurière, celle de dona Maria d'une blouse amazone en drap noir et d'un large pantalon entrant dans des bottes. Les deux époux portent le béret carliste ou basque blanc

### Feuilleton du Journal de Roubaix

DU 5 MARS 1873

— 33 —

## LE TRIOMPHE D'UNE FEMME

(Traduction de l'anglais)

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE XIII.

Hazlewood. — (Suite)

« Toujours, excepté quand je songe, répondit-elle. Toutes les fois que je pense à papa et à maman, et que je me demande ce qu'ils étaient et pourquoi je ne les ai pas connus, je suis bien malheureuse. »

— Vous étiez donc bien jeune quand ils sont morts ?

Laura Mason fit un mouvement de tête plein de tristesse.

« Je sais à peine à quelle époque ils sont morts. Il ne me reste d'eux aucun souvenir. La seule chose que je me rappelle, c'est d'avoir été avec une dame très-loin d'ici, dans le Devonshire, une dame qui avait tous sa garde plusieurs jeunes filles. Je demeurai avec elle jusqu'à l'âge de dix ans, puis je fus mise en pension à Miss Weller, où je restai jusqu'à quinze ans. De Devonshire je

vins ici, et voilà deux ans et demi que j'y suis. »

M. Monckton est mon tuteur, comme vous savez, et il dit que je suis une jeune fille très-heureuse, que j'aurai plus tard beaucoup d'argent ; mais à quoi bon l'argent, si on n'a pas de parents au monde ? Il me conseille de veiller à mon éducation, de ne pas être frivole, d'attacher moins d'importance à ma toilette et à mes bijoux, et d'essayer de devenir une femme raisonnable. Il me parle avec trop de sérieux, et ses manières graves m'épouvantent souvent ; mais, malgré tout cela, il est très-bon et me donne presque tout ce que je veux. Il est immensément riche lui-même, bien qu'il ait une profession, et il habite une jolie résidence, à quatre milles d'ici, qui se nomme Toldale Priory. Je l'ai interrogé souvent sur papa et maman, mais il n'a jamais voulu rien me dire. Aussi je ne reviens plus sur ce sujet. »

Elle soupira en finissant de parler, et garda le silence pendant quelques minutes ; mais elle reprit bientôt sa bonne humeur, et conduisit Eleanor dans une charmante chambrette rustique dont la fenêtre avait vue sur la pelouse.

« Le domestique de mistress Darrell est allé chercher vos bagages, dit miss Mason; servez-vous de mes broscs et de mes peignes pour arranger vos cheveux; puis nous descendrons près de la table. »

Elle entra Eleanor dans la chambre à côté, où la table de toilette était couverte de toute espèce de bagatelles féminines, et miss Vane y arrangea sa luxuriante chevelure brune qui, n'ayant plus la permission de retomber en boucles sur ses épaules, fut tout simplement roulée et fixée derrière la tête. Elle était femme maintenant et elle avait commencé la bataille de la vie.

Un poney-chaise arriva à la barrière pendant qu'Eleanor était debout devant la glace, à côté de la fenêtre ouverte; mistress Darrell en descendit et se dirigea vers la maison en traversant la pelouse.

C'était une femme grande, beaucoup plus grande qu'elle ne le sont généralement les femmes, et sa robe de soie noire retombait en plis épais et sombres sur ses membres anguleux. Eleanor put voir qu'elle était très-pâle et que ses yeux étaient noirs et brillants.

Les deux jeunes filles descendirent l'escalier, en se tenant par la main. Le thé était servi dans la salle à manger, longue pièce boisée, beaucoup plus vieille que le reste de la maison et d'un aspect un peu triste. Trois fenêtres étroites, percées dans un des côtés de cette salle, avaient vue sur les arbustes et les bosquets qui s'élevaient derrière la maison, et les troncs des arbres paraissaient noirs et énormes à la lueur du crépuscule printanier. Un feu brûlait dans l'âtre et un servante apportait une jambe de mouton sur la table, quand les deux jeunes filles entrèrent.

Mistress Darrell accueillit très-poliment la nouvelle venue, mais sa politesse sèche et froide rappela à Eleanor les manières de mistress Bannister. Miss Vane pensa que les deux femmes appartenaient à la même école.

La lampe éclairait en plein la figure de mistress Darrell, et Eleanor put voir ainsi qu'elle avait une belle figure quoique fanée et ridée par les soucis. Les cheveux de la veuve étaient gris, mais ses yeux conservaient tout l'éclat de la jeunesse. Ils étaient très-noirs et très-brillants, mais leur expression n'avait rien d'agréable. Il y avait du faucon et de l'aigle dans ce regard pénétrant.

Laura Mason ne paraissait pas du tout effrayée de sa protectrice.

Nous sommes déjà deux bonnes amies, miss Vincent et moi, mistress Darrell, dit-elle gaiement, et j'espère que nous serons heureuses.

Moi, j'espère que miss Vincent vous donnera le goût du travail, Laura, répondit mistress Darrell d'un ton grave.

Miss Mason fit une légère grimace. Eleanor prit la place qu'on lui désignait au bout de la table, précisément en face de mistress Darrell qui tournait le dos au feu.

Assise de la sorte, Eleanor ne put s'empêcher de voir un vieux portrait — le seul qui fût dans l'appartement — suspendu au-dessus de la cheminée. Ce portrait représentait un jeune homme dont les cheveux noirs commençaient à

beau front ; les traits étaient réguliers, le teint pâle et les yeux noirs. La figure était très-belle, très-aristocratique, mais il y manquait un air de jeunesse, de la fraîcheur et de la vivacité. L'insouciance et l'orgueil planaient comme un nuage sur un visage irréprochable.

Mistress Darrell suivit le regard d'Eleanor pendant que la jeune fille contemplait ce portrait.

« C'est mon fils que vous voyez, miss Vincent, lui dit-elle, mais peut-être n'avez-vous pas besoin de vous en prévenir. On prétend qu'il y a entre lui et moi une ressemblance frappante. »

Elle existait, en effet, cette ressemblance entre la figure fanée placée au-dessus du portrait. Mais il sembla à Eleanor Vane que la figure de la mère, toute fanée qu'elle était, avait plus de jeunesse que celle du fils. La profonde indifférence et le manque complet d'énergie de la physionomie du jeune homme n'étaient pas plus frappants dans leur contraste avec la jeunesse des traits.

« Oui, s'écria Laura Mason, c'est le fils unique de mistress Darrell, Lancelot Darrell. N'est-ce pas, miss Vincent, que c'est un nom romanesque que Lancelot ? »

Eleanor tressaillit. Ce Lancelot Darrell était l'héritier présomptif du domaine de Crespiigny. Elle avait bien des fois entendu prononcer le nom de ce jeune homme, l'œil dans les yeux, et elle se souvenait d'avoir vu sa figure et son nom sur